

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Appel à candidatures de l'ADEME et de la Région Aquitaine sur le thème des achats éco et socio-responsables dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'acheteurs publics responsables régional - Dossier de candidature de la CUB - Approbation - Décision

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Contexte : Présentation du Réseau « Achats Publics Responsables en Aquitaine »

Le réseau rassemble l'ensemble des acteurs concernés par les achats publics responsables. Il a pour vocation de faciliter les échanges entre ses membres. Il est animé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Conseil Régional et coordonné par un comité de pilotage.

Son ambition est d'apporter un soutien au développement en Aquitaine de pratiques d'achats contribuant aux politiques de prévention des impacts sur notre environnement (consommation d'énergie et changement climatique, prévention de la production des déchets) et, plus largement, aux politiques de développement durable (clauses sociales et d'insertion).

En février 2006, une première rencontre, pour les acheteurs publics, organisée par l'ADEME et le Conseil Régional sur le thème de l'intégration des clauses environnementales dans les marchés, a réuni plus de 60 agents des collectivités territoriales d'Aquitaine.

Depuis 2003, une centaine d'agents des collectivités ont par ailleurs été formés par l'ADEME sur ce thème.

Afin de poursuivre ces efforts et répondre aux besoins exprimés par les participants, des journées techniques régionales sont organisées et des actions de soutien sont en cours de développement (formations, appels à candidatures, ...).

La CUB est représentée dans ce réseau par la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine.

2. Objectifs et enjeux de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures lancé le 7 novembre 2006 permettra d'apporter aux collectivités locales ou EPCI retenus :

- une formation initiale aux achats publics responsables, à ses enjeux et ses modalités de mises en œuvre,

- un accompagnement de chaque collectivité sélectionnée dans la conception de son plan d'actions et une aide pour le montage et la mise en œuvre des différentes actions qui seront entreprises (de 3 à 5 jours consultant par collectivité),
- une mise en réseau des collectivités engagées dans cette démarche.

3. Engagement de la CUB en faveur d'une politique d'achats responsables

En 2006, la CUB s'est engagée dans une démarche de socio-conditionnalité en utilisant les possibilités offertes par le Code des marchés publics, notamment en recourant à une clause de promotion de l'insertion et de l'emploi sous la forme d'une condition obligatoire d'exécution du marché (article 14 du Code).

L'objectif visé par la CUB est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté par le biais de sa commande publique.

Un travail sur les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics a donc été engagé en vue de l'identification de marchés publics permettant d'expérimenter ce dispositif.

Les services communautaires (Département *Emploi et économie solidaire* et Département *Achats*) ont entrepris plusieurs actions depuis le mois de février 2006 :

- En interne, une démarche de sensibilisation et de mobilisation des services concernés.
- En externe, une mobilisation des partenaires « emploi-formation » du territoire et des contacts établis au niveau des entreprises et de leurs organisations professionnelles.

Par ailleurs, une mise en cohérence et une coordination avec les autres collectivités impliquées (Conseil Régional d'Aquitaine et Conseil Général de la Gironde) est en cours, ainsi que les services compétents de l'Etat.

Actuellement, le nombre de marchés de la CUB qui incluent (ou incluront) une clause sociale est évalué à une vingtaine pour l'année 2007 ; ils correspondent :

- pour moitié, à des marchés lancés dans le cadre des opérations financées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : dans ce cas, la clause sociale est obligatoirement intégrée (à hauteur minimum de 5 %),
- pour autre moitié, à des marchés de travaux ou prestations de services dans lesquels la CUB intègre de façon volontariste une clause sociale.

Notre établissement public ayant bien progressé en 2006 sur les achats socio-responsables, il est proposé de répondre sur le volet des achats éco responsables afin de permettre à la CUB d'améliorer ses pratiques visant à intégrer les clauses environnementales dans les marchés publics.

4. Actions spécifiques à mener en 2007

La CUB souhaite bénéficier d'un accompagnement sur le volet des achats « éco responsables »

et faire, plus particulièrement, porter le conseil sur les actions suivantes :

- **Fournitures de papier et d'enveloppes** : action en amont qui portera sur l'achat de papier recyclé et une action en aval qui envisage son recyclage après usage. Cette dernière sera lancée début 2007 grâce à la collecte des papiers dans les bureaux de l'hôtel communautaire.
- **Fournitures de bureau** (cahiers et blocs) : initier un travail sur la rechargeabilité des fournitures et sur les emballages (moins d'emballage individualisé) ;
- **Equipements informatiques et photocopieurs** : action portant sur l'optimisation du nombre de matériels et leur consommation énergétique, et une sur les consommables associés à ces machines (cartouches d'encres rechargeables, toner, ...) ;
- **Produits d'entretien courant** : travail sur des produits favorisant les éco recharges, mais aussi avec des produits à la biodégradabilité avérée (papier hygiénique à partir de fibres recyclées ou issues de forêts gérées durablement) ;
- **Vêtements de travail** : achat via des filières éthiques.

Pour ces différentes actions, il conviendra d'associer étroitement la Direction des Moyens Généraux chargée des approvisionnements et des achats transversaux à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Compte tenu de ce qui précède, et si tel est votre avis, nous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'engagement de notre établissement public dans la définition d'une politique d'achats éco et socio-responsables,
- décider de répondre à l'appel à candidatures de l'ADEME et d'intégrer le réseau régional des acheteurs publics responsables,
- décider que la démarche d'achats éco responsables de la CUB portera, dans un premier temps, sur la famille de produits définie précédemment.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 FÉVRIER 2007**

M. Patrick PUJOL